



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 128/20

Objet

Adhésion à l'EPCC Saline
Royale d'Arc-et-Senans

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseil Communautaire
17 décembre 2020
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

Inscrite au Patrimoine Mondial par l'Unesco depuis 1982, la Saline royale d'Arc-et-Senans est le chef d'œuvre de Claude-Nicolas Ledoux, architecte visionnaire du siècle des Lumières. Elle constitue également un témoignage rare dans l'histoire de l'architecture industrielle. Le parti architectural de la Saline royale, son histoire et sa réhabilitation en font un monument unique au monde qui s'ouvre aujourd'hui à tous les publics.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Saline Royale d'Arc-et-Senans est chargé de la gestion de ce site touristique majeur de Bourgogne-Franche-Comté (plus de 110 000 visiteurs par an) ; il a pour ambition de faire de la saline royale un lieu de rendez-vous culturels et artistiques variés, un lieu de ressources et de patrimoine incontournable en Europe.

Afin de développer des projets communs avec l'EPCC pour contribuer au rayonnement touristique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puisse rejoindre les partenaires de la Saline Royale, aux côtés de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, du Conseil Départemental du Jura, de la Ville de Besançon, de la Commune d'Arc-et-Senans et de la Commune de Salins-les-Bains.

Le montant de la contribution s'élèvera ainsi, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à 10 000 € par an maximum.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-12820-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- **APPROUVE** le montant de la contribution annuelle de 10 000 € par an pour les trois prochaines années (2021-2023), étant entendu que, au-delà de cette période, une augmentation de la contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devra être obligatoirement validée par l'assemblée délibérante,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- EPCC Saline Royale Arc et Senans

